

2025/041

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 2025-014

### SEANCE DU 12 MARS 2025

Date d'envoi des Convocations : 28 février 2025  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23  
Nombre de membres présents pour le vote : 16  
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le vingt huit février 2025, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 250 Allée des Sapins à MONTAGNY, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

**Président** : M. OUTREBON Pascal  
**Pouvoirs** : Mme MARCILLIERE donne pouvoir à M GILLET  
M GAT donne pouvoir à M MARTINEZ  
M DESCHANEL donne pouvoir à M FROMONT  
Mme BLANC donne pouvoir à M OUTREBON

**Secrétaire** : Mme ROTHÉA

**Etaient présents** :

**CCVG** : Mmes ROTHÉA, BÉRAL, Ms NOWAK, GILLET, GIORGIO et BESSON  
**COPAMO** : Ms FROMONT, COSTE Marc, BREUZIN, OUTREBON, BIOT et SAVOIE  
**CCPO** : Ms MARTINEZ, CARLIER, ODET et ROCA-VIVES

**Etaient excusés** :

**CCVG** : Mme MARCILLIERE, M. FRANCO,  
**COPAMO** : Mmes RIBERON, BLANC  
**CCPO** : Ms GAT, VARIGNY, COSTE Gérald, JOASSARD et DESCHANEL

**Était absent** :

M. BOUKADOUR

## OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DU SITOM AU 31-12-2024

Rapporteur : Grégory NOWAK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2025-009 approuvant le compte financier unique 2024,

Le rapporteur rappelle aux délégués l'obligation de joindre chaque année au compte administratif et au budget primitif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel. Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois, grades et mentionnant le temps de travail alloué.

Le rapporteur présente le tableau des effectifs du SITOM au 31 décembre 2024, tel qu'il sera joint au compte administratif 2024 :

### TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2024

GRADE	CATEGORIE	POSTES OUVERTS	POSTES OCCUPES	TEMPS DE TRAVAIL
<b>Filière administrative</b>				
Attaché	A	1	1	tps complet
Attaché	A	0	0	tps complet
Rédacteur	B	1	0	tps complet
Rédacteur	B	1	1	tps complet
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	tps complet
Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	C	1	0	tps complet
Adjoint administratif	C	1	0	tps complet
	<b>TOTAUX</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	
<b>Filière technique</b>				
Ingénieur principal	A	1	1	tps complet
Technicien	B	1	1	tps complet
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1	tps complet
Adjoint technique	C	1	1	tps complet
	<b>TOTAUX</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	
Apprenti		1	1	
	<b>TOTAUX</b>			
	<b>GENERAL</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	

#### Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Grégory NOWAK, et après en avoir délibéré,  
**à l'unanimité**

**APPROUVE**

le tableau des effectifs au 31 décembre 2024, tel que détaillé ci-dessus et annexé au compte administratif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour copie conforme.

**Le Président,**

**René MARTINEZ**

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le : ..... Publié le : .....

**La Secrétaire de séance**

**Céline ROTHÉA**